

Commission des champs de bataille nationaux

États financiers

31 mars 2020

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la **Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)**. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

La version originale a été signée par :
Julie Carignan, Adjointe à la gestion
des ressources financières

La version originale a été signée par :
Bernard Laquerre, Secrétaire-directeur général p. i
et directeur de l'administration

Québec, Canada
Le 19 juin 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre du Patrimoine canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Commission des champs de bataille nationaux** (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 19 juin 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A133737

Commission des champs de bataille nationaux

État de la situation financière

Au 31 mars

(en dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	867 457 \$	809 567 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	258 411	99 968
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	663 657	201 459
Avantages sociaux futurs (note 9)	<u>62 425</u>	<u>86 423</u>
Total des passifs nets	<u>1 851 950</u>	<u>1 197 417</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 391 593	811 054
Débiteurs (note 5)	<u>139 520</u>	<u>199 975</u>
Total des actifs financiers nets	<u>1 531 113</u>	<u>1 011 029</u>
Dette nette ministérielle	<u>320 837</u>	<u>186 388</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>15 583 353</u>	<u>16 787 938</u>
Total des actifs non financiers	<u>15 583 353</u>	<u>16 787 938</u>
Situation financière nette ministérielle	<u>15 262 516 \$</u>	<u>16 601 550 \$</u>

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

La version originale a été signée par :
Bernard Laquerre, Secrétaire-directeur général p. i et
directeur de l'administration

La version originale a été signée par :
Jean Robert, Président

Québec, Canada
Le 19 juin 2020

Commission des champs de bataille nationaux

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2020</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Résultats prévus (non- audités)		
Charges (note 8)			
Conservation et mise en valeur	2 587 677	\$ 2 617 929	\$ 2 563 970
Éducation et services publics	1 210 527	1 367 466	1 258 977
Services internes	6 950 781	8 179 138	7 699 797
Total des charges	<u>10 748 985</u>	<u>12 164 533</u>	<u>11 522 744</u>
Revenus			
Stationnements	1 188 640	1 477 765	1 502 268
Activités pédagogiques et accueil	603 250	679 369	681 039
Loyers	113 800	112 270	144 336
Autres revenus	208 000	361 654	130 745
Total des revenus	<u>2 113 690</u>	<u>2 631 058</u>	<u>2 458 388</u>
Coût de fonctionnement	<u>8 635 295</u>	<u>9 533 475</u>	<u>9 064 356</u>
Excédent des revenus sur les charges de fiducie (note 7)	<u>(23 000)</u>	<u>(133 702)</u>	<u>(255 487)</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	<u>8 612 295</u>	<u>9 399 773</u>	<u>8 808 869</u>
Financement du gouvernement et transfert			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		7 080 357	8 083 645
Augmentation des montants à recevoir du Trésor		580 539	113 807
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		399 843	253 940
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert		<u>1 339 034</u>	<u>357 477</u>
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		<u>16 601 550</u>	<u>16 959 027</u>
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		<u>15 262 516</u>	<u>\$ 16 601 550</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

État de la variation de la dette nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert	<u>1 339 034</u>	<u>357 477</u>
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	34 950	615 802
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(1 239 535)</u>	<u>(1 134 138)</u>
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(1 204 585)</u>	<u>(518 336)</u>
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	134 449	(160 859)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>186 388</u>	<u>347 247</u>
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u><u>320 837</u></u>	<u><u>186 388</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	9 399 773 \$	8 808 869 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 239 535)	(1 134 138)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(399 843)	(253 940)
Variations de l'état de la situation financière		
Diminution des débiteurs	(60 455)	(199 601)
(Augmentation) diminution des créiteurs et charges à payer	(57 890)	228 580
Augmentation des créiteurs et charges à payer à d'autres ministères	(462 198)	(42 785)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(158 443)	(11 800)
Diminution des avantages sociaux futurs	23 998	72 658
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>7 045 407</u>	<u>7 467 843</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>34 950</u>	615 802
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>34 950</u>	615 802
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>7 080 357</u></u> \$	<u><u>8 083 645</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis S. St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2019-2020. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2019-2020.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif dans la période où ces services sont rendus.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du Régime. La responsabilité de la Commission relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités de départ à verser en date du 29 octobre 2012, ajusté des prestations versées depuis cette date. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et des accidents de travail, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	<u>9 399 773</u>	<u>\$ 8 808 869</u> \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 239 535)	(1 134 138)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(399 843)	(253 940)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(158 443)	(11 800)
Renversement d'une provision incluse dans les créditeurs et charges à payer	—	100 000
Diminution des avantages sociaux futurs	23 998	72 658
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(495)	(14 606)
Revenus non fiscaux	2 583 750	2 405 780
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	<u>134 197</u>	<u>270 093</u>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	<u>943 629</u>	<u>1 434 047</u>
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>34 950</u>	<u>615 802</u>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	<u>34 950</u>	<u>615 802</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>10 378 352</u></u>	<u><u>\$ 10 858 718</u></u> \$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
		(en dollars)		
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	7 304 514	\$	7 849 830	\$
Autorisations parlementaires non utilisées	<u>(74 852)</u>		<u>(77 486)</u>	
	7 229 662		7 772 344	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	521 641		519 194	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	<u>2 627 049</u>		<u>2 567 180</u>	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>10 378 352</u>	\$	<u>10 858 718</u>	\$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Commission:

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
		(en dollars)		
Crédoiteurs courants	226 036	\$	461 329	\$
Salaires courus	620 518		320 847	
Taxes à la consommation perçues	<u>20 903</u>		<u>27 391</u>	
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u>867 457</u>	\$	<u>809 567</u>	\$

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
		(en dollars)		
Débiteurs - parties externes (revenus non fiscaux)	99 171	\$	142 470	\$
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	38 008		45 588	
Débiteurs - autres ministères et organismes	<u>2 341</u>		<u>11 917</u>	
Total des débiteurs	<u>139 520</u>	\$	<u>199 975</u>	\$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2020	2019
Terrain	724 710 \$	— \$	— \$	724 710 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	11 338 212	—	—	11 338 212	6 804 822	454 697	—	7 259 519	4 078 693	4 533 390
Travaux et infrastructure	17 691 796	—	—	17 691 796	7 011 290	583 625	—	7 594 915	10 096 881	10 680 506
Matériel et outillage	1 580 388	—	150 068	1 430 320	1 109 996	77 975	150 068	1 037 903	392 417	470 392
Véhicules	1 335 220	—	75 732	1 259 488	1 028 399	84 651	75 732	1 037 318	222 170	306 821
Matériel informatique	396 351	34 950	107 108	324 193	336 496	31 681	107 108	261 069	63 124	59 855
Logiciels informatiques	245 137	—	6 214	238 923	232 873	6 906	6 214	233 565	5 358	12 264
Total	33 311 814 \$	34 950 \$	339 122 \$	33 007 642 \$	16 523 876 \$	1 239 535 \$	339 122 \$	17 424 289 \$	15 583 353 \$	16 787 938 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 s'élève à 1 239 535 \$ (1 134 138 \$ en 2019).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est nulle au 31 mars 2020 (nulle en 2019).

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

7. Compte en fiducie

Dès la création de la Commission, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	(en dollars)	
Charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 667 \$	33 170 \$
Services professionnels	495	14 606
Total des charges	<u>22 162</u>	<u>47 776</u>
Revenus		
Intérêts	14 208	—
Divers	119 989	270 093
Total des revenus	<u>134 197</u>	<u>270 093</u>
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 667	33 170
Excédent des revenus sur les charges de fiducie	<u>(133 702)</u>	<u>(255 487)</u>
Solde au début de l'exercice	1 174 730	919 243
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	<u>1 308 432 \$</u>	<u>1 174 730 \$</u>

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de 211 570 \$ aux 31 mars 2020 et 2019 et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans. Leur amortissement cumulé est de 162 802 \$ au 31 mars 2020 (141 135 \$ au 31 mars 2019), pour une valeur nette de 48 768 \$ au 31 mars 2020 (70 435 \$ au 31 mars 2019).

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation** regroupe les services suivants :

- Les services d'infrastructures et projets qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service des espaces verts qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;
- Les services de sûreté qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

La **promotion du patrimoine** regroupe les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	(en dollars)			
Salaires et avantages sociaux	5 049 759	\$	4 508 806	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 551 974		2 578 691	
Services professionnels	1 360 509		1 079 493	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 239 535		1 134 138	
Fournitures et équipements	600 289		654 921	
Entretien et réparation	561 061		1 019 287	
Publicité	318 883		328 370	
Matériel et outillage	130 529		-	
Transport et communication	126 126		140 742	
Location	67 134		61 648	
Autres subventions et paiements	158 734		16 648	
Total des charges	12 164 533	\$	11 522 744	\$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Conformément à la loi sur la pension de la fonction publique, les employés de la Commission sont protégés par les dispositions sur les prestations de retraite qui sont offertes par le gouvernement et qui sont communément appelées « régime de retraite de la fonction publique ». À ce titre, le calcul de la pension est fondé sur le salaire moyen des cinq années consécutives les mieux payées et les années de service ouvrant droit à pension comme suit : 2 % multiplié par le salaire moyen au-delà de la moyenne des maximums des gains ouvrant droits à pension multiplié par les années de service plafonnées à 35 ans.

Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). En raison des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2019-2020 s'élève à 361 393 \$ (362 086 \$ en 2018-2019). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2018-2019) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2018-2019) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant total de l'indemnité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

Les indemnités sont payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ qui est nulle au 31 mars 2020 (7 753 \$ au 31 mars 2019), la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés. Au 31 mars 2020, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 %, un taux d'actualisation de 0,39 %, et les mêmes probabilités de départ des employés pour ses hypothèses. Le changement quant à la méthodologie du taux d'actualisation suit les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 62 425 \$ au 31 mars 2020 (78 670 \$ au 31 mars 2019). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada et l'âge de 65 ans comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité. Au 31 mars 2020, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 0,39 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	86 423 \$	159 081 \$
Charge pour l'exercice	(15 959)	13 363
Prestations versées pendant l'exercice	(8 039)	(86 021)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>62 425 \$</u>	<u>86 423 \$</u>

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2020-2021, les obligations contractuelles comprennent, entre autres, les contrats d'entretien de pelouse et d'arboriculture, et des campagnes publicitaires pour les activités estivales. Pour les années subséquentes, il s'agit principalement de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 et exercices ultérieurs</u>	<u>Total</u>
Total des obligations contractuelles	<u>631 410 \$</u>	<u>193 774 \$</u>	<u>188 984 \$</u>	<u>164 924 \$</u>	<u>887 \$</u>	<u>1 179 979 \$</u>

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>399 843</u>	<u>253 940</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 47 308 \$ en 2019-2020 (52 609 \$ en 2018-2019), ce qui représente la valeur attribuée aux biens et services reçus.

13. Éventualités

La Commission est partie à certaines actions et réclamations dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que la Commission a établi des provisions adéquates pour couvrir les éventualités relativement à ces réclamations. Selon l'information qu'elle a actuellement en sa disposition, la direction est d'avis que l'issue de ces actions et réclamations n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la Commission.

14. Incidences de la pandémie mondiale dues au coronavirus (COVID-19)

Pandémie mondiale

L'apparition d'une forme nouvelle et hautement contagieuse de coronavirus, que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré constituer une pandémie le 11 mars 2020. Cette situation est en constante évolution et les mesures en place ont de nombreux impacts économiques à l'échelle mondiale. En mars 2020, la Commission a pris des mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 et réduire les risques pour les utilisateurs du parc selon les conseils des experts de la santé publique. La Commission a notamment procédé à la fermeture du Musée des plaines d'Abraham et les événements publics dont les festivals et les événements culturels et sportifs tenus sur les sites de la Commission ont été annulés. Ainsi, ces interruptions dans les activités ont diminué les revenus de la Commission pour les deux dernières semaines de l'exercice clos le 31 mars 2020 dont les revenus de stationnement mais cette baisse n'est pas jugée significative.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Alors que la situation continue d'évoluer, l'incidence de ces changements sur les opérations de la Commission demeure incertaine bien qu'une réouverture progressive de certaines activités a débuté depuis la fin du mois de mai 2020 en conformité avec les directives gouvernementales. Par ailleurs, la Commission anticipe que cette situation aura une incidence sur la fréquentation des visiteurs dans les sites de la Commissions et sur ces revenus d'exploitation pour l'exercice financier clos le 31 mars 2021 compte tenu de l'annulation notamment des événements publics. La Commission continuera de suivre les directives des autorités gouvernementales et de la santé publique en priorisant la santé et la sécurité.